PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

Schoelcher, le 19/11/2026

Objet : Relance de la consultation pour l'entretien et la restauration des rivières de la Martinique 2026-2029 – Entretien et restauration de la végétation des cours d'eau (ripisylve)

PJ : Document 1 – Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
Document 2 – Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
Document 3 – Bordereau des Prix Unitaires et Décomposition du Quantitatif Estimatif (BPU-DQE)
Document 4 – Acte d'engagement

Madame, Monsieur,

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique relance la consultation pour l'entretien et la restauration de la végétation des cours d'eau (ripisylve) relevant du Domaine Public Fluvial de la Martinique, au titre de la période 2026-2029.

Vous trouverez les informations techniques et administratives relatives à cette consultation n° **DEAL972-SPEB-2026-07**, mise en ligne sur la plateforme PLACE.

Si vous souhaitez faire acte de candidature, vous voudrez bien produire les documents ci-après :
- votre offre de prix (BPU et DQE dûment complétés) ;
- une note méthodologique ou un mémoire technique répondant aux exigences techniques du CCTP ;
- une déclaration ou une attestation sur l'honneur pour justifier du respect de vos obligations fiscales et sociales, et certifiant ne pas être soumis à l'interdiction de répondre aux marchés publics ;
- l'acte d'engagement, dûment daté et signé par une personne habilitée à engager l'entreprise ou le groupement. Vous prendrez soin de compléter la rubrique identification du candidat et identité bancaire et de joindre un RIB.

DEAL Martinique
Affaire suivie par : Tom VERHEYDE
BP7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher CEDEX
05 96 59 58 14
tom.verheyde@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

L'offre économique la plus avantageuse sera appréciée et retenue en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- la valeur technique pour 60 % ;
- le prix des prestations pour 40 %.

La DEAL se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre. La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, notamment le prix. La DEAL se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation (article R. 2123-5 du code de la commande publique).

La DEAL se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation.

La date limite de remise des propositions est fixée au **4 décembre 2026, 12h00 (heure de Martinique).**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé le 19/11/2026 à SCHOELCHER

L'Adjoint au Chef du Service
Paysage, Eau et Biodiversité
Responsable du Pôle BNP

Bruno LAZZARINI

Signature numérique